

<http://www.ville-petitbourg.fr/spip.php?article2069>



Les Risques Majeurs à Petit-Bourg

- Petit-Bourg - Ma mairie - Le Maire de Petit-Bourg -



Date de mise en ligne : mardi 28 août 2018

Copyright © Mairie de Petit-Bourg - Tous droits réservés

Pour votre sécurité, en accord avec la réglementation en vigueur, la collectivité a élaboré son Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) : le présent document vous informe des risques identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement. Il mentionne également les actions à mener afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques, car il faut prévenir pour mieux agir.

Depuis le Mois de Juin l'Arc Caribéen est placé sous surveillance active. La raison ? La période cyclonique qui a débuté et qui s'étend jusqu'au mois de Novembre 2018. Même si pour les experts, l'activité cyclonique 2018 sera moins intense que celle de 2017, douze à quinze tempêtes tropicales pourraient se succéder sur le bassin Atlantique.

On se souvient de la violence des Ouragans Donna (1960), Edith (1963), Cléo (1964), Inez (1966), Hugo(1989), Luis(1995) et les plus récents Katrina (2005) et Irma (2017). Autant dire que le risque reste élevé pour l'archipel et notre commune.

Cependant, les cyclones et les ouragans ne sont pas les seuls éléments naturels qui menacent notre territoire. D'autres risques existent parmi lesquels : le risque d'inondation, la montée des eaux dû à la fonte des glaces, les éboulements de terrain conséquences des fortes pluies qui peuvent s'abattre sur le territoire. Récemment, un séisme de magnitude 7,3 a ébranlé le Vénézuéla et toute la Caraïbe. Des secousses ont été ressenties chez nous en Guadeloupe, ce qui signifie que le risque potentiel de séismes destructeurs nous concerne. Evoquer les tremblements de terre sans parler des Tsunamis serait une erreur tant et si bien que notre territoire est très concerné du fait de la proximité du littoral.

Avec la modernisation, d'autres risques ont fait leur apparition, parmi eux, les risques technologiques dû au transport de matières dangereuses. Parmi ces nouveaux types de risques, on trouve la pollution marine, on peut par ailleurs citer les Sargasses qui s'échouent depuis 2011 sur notre littoral et qui sont de plus en plus récurrentes. Des risques de catastrophes industrielles sont également à prévoir.

Pour votre sécurité, en accord avec la réglementation en vigueur, la collectivité a élaboré son Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) : le présent document vous informe des risques identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement. Il mentionne également les actions à mener afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques, car il faut prévenir pour mieux agir.